



Travaux non commandés réalisés par un artisan

Par **Caroline Irion**, le **23/12/2016** à **10:39**

Bonjour,

nous avons passé commande du ravalement de façade de notre maison auprès d'un artisan en signant un devis.

Les travaux ont démarré depuis.

Le peintre a suggéré de faire des travaux supplémentaires que nous avons refusés puisque nous pouvons le faire nous-même.

Lui a pris ça comme une commande et a réalisé les travaux pendant notre absence. Il nous demande par conséquent de payer des travaux pour lequel il n'y a ni devis ni commande orale de notre part.

Y a-t-il un moyen de s'opposer à lui puisque c'est parole contre parole dans ce cas?

Merci par avance.

Cordialement

Par **marie076**, le **24/12/2016** à **15:31**

Bonjour

Ce n'est pas tout à fait parole contre parole, puisque vous avez un devis signé et qu'il aurait dû s'y tenir. A lui s'il fait une procédure de faire la démonstration que vous aviez donné votre accord pour d'autres choses (il aura bien du mal)

Vous commencez par faire au plus vite une lettre recommandée avec AR en lui indiquant qu'il avait un devis à respecter et qu'il a fait des travaux non prévus et non acceptés par vous, et qui plus est pendant votre absence qu'en conséquence vous n'entendez pas payer. Après ce n'est plus à vous de faire quoi que ce soit mais à lui de tenter une procédure